

DÉLIBÉRATION N°DL20240183 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/12/2024 ; que la liste des délibérations ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h59) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h37) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h45) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY

ABSENTS REPRESENTES

M. Daniel FAYOLLE a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à compter de 23h59)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT (à compter de 23h37)

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h45)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

MISE EN PLACE DE LA GESTION EN FLUX DES CONTINGENTS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND AVEC LE BAILLEUR SOCIAL HABITAT ET MÉTROPOLE

Mme Michelle DUVERNAY expose ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les communes disposent d'un droit de réservation du patrimoine locatif social en contrepartie des garanties d'emprunt qu'elles accordent au profit des bailleurs sociaux.

La loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 précise les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralise une gestion en flux annuel. Ainsi, la part des droits de réservation s'exprime désormais en pourcentage des logements disponibles à la relocation.

La Commune de Saint-Chamond souhaiterait bénéficier de ce dispositif de droit de réservation, au titre des garanties qu'elle octroie régulièrement à l'Office Public de l'Habitat Habitat et Métropole, dans le cadre des emprunts contractés pour le financement des opérations immobilières effectuées sur le territoire communal.

Le projet de convention annexé à la présente délibération organise les modalités d'exercice du droit de réservation du patrimoine locatif social reconnu à la commune de Saint-Chamond en contrepartie des garanties d'emprunt qu'elle accorde.

Le flux d'attribution sera actualisé chaque année par le bailleur social, en tenant compte des évolutions du patrimoine (vente, démolition, livraisons neuves) et de logements qui sont retirés pour des besoins particuliers du bailleur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention de réservation de logement en flux entre le bailleur social Habitat et Métropole et la commune de Saint-Chamond,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 18/12/2024



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 042-214202079-20241217-DL20240183-DE

webdelib

Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne